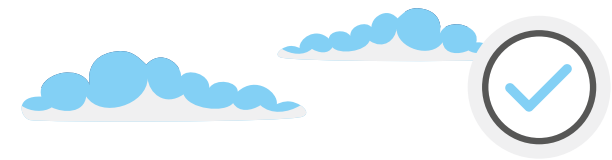
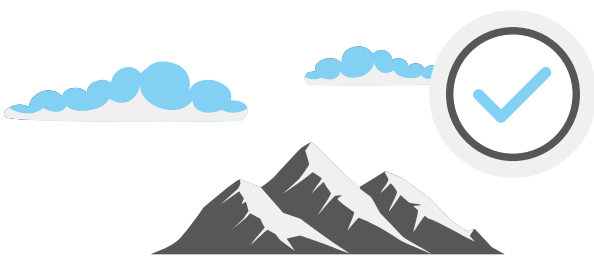
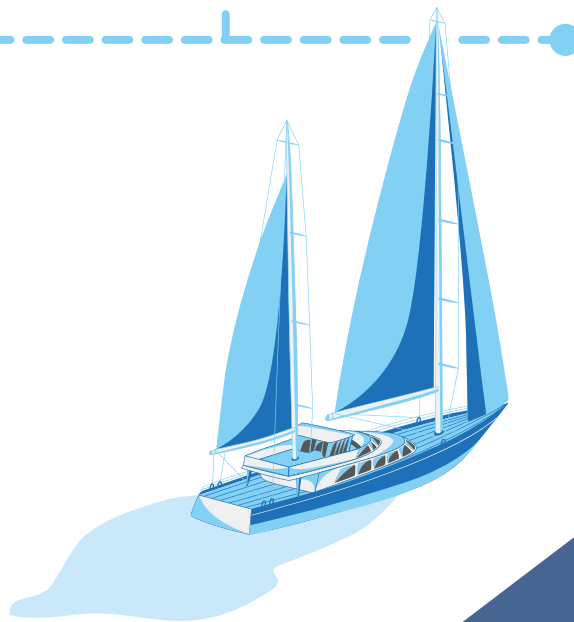


TRAITER LES DEMANDES D'ACCÈS AUX DONNÉES PERSONNELLES

Étapes à suivre pour traiter
sous 30 jours calendaires
les demandes d'accès aux
données personnelles dans
le cadre du RGPD.



L'un des principes fondateurs du RGPD est de permettre aux personnes concernées de contrôler la collecte et l'utilisation de leurs données personnelles par les entreprises. Toute personne concernée peut adresser sous la forme qu'elle juge adaptée, orale ou écrite, une demande d'accès aux données personnelles (DADP) à laquelle les entreprises sont tenues de répondre **sous 30 jours calendaires**.



 IRON MOUNTAIN®

0800 215 218 | IRONMOUNTAIN.FR